

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2006

	P	A	R		P	A	R
MAGALI FRANCOU-CARRON (MAIRE)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
LUC REYNIER (1 ^{ER} ADJOINT)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	GÉRARD CARDIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
GASPARD PASDRMADJIAN (2 ^{ÈME} ADJOINT)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ARSÈNE DUBOIS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
NICOLE BOULANGER (3 ^{ÈME} ADJOINT)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PATRICIA CELCE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JEAN-MARIE GONSOLIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FRANCK GARAUD	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RODOLPHE MASSE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	JEAN-PIERRE PELLISSIER	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

1/ Avis d'appel public à la concurrence pour la Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment à vocation de maison médicale

Madame le Maire rappelle la volonté de la commune de Corps d'implanter la Maison Médicale sur le terrain du camping des Vergers. En effet, la société OSE souhaitant s'agrandir, il n'y aura pas assez de place à la Zone Artisanale. La Commune de Corps souhaite pérenniser cette activité et la rapprocher du centre du village.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de lancer un avis d'appel public à la concurrence pour la maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment à vocation de maison médicale sur le terrain du camping des vergers.

2/ Convention Bouygues Telecoms pour implantation d'un relais

Madame le Maire présente la dernière convention proposée par la société Bouygues Telecoms pour l'implantation d'un relais au stade de football. Des modifications avaient été demandées par la Commune de Corps que la société Bouygues a acceptées. La redevance annuelle est de 5000€ pour une durée de 12 ans, et il n'y a plus d'indemnités en cas de rupture de contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la convention et charge Madame le Maire de signer la convention avec la société Bouygues Telecom.

3/ Indemnités Maire et adjoints

Madame le Maire rappelle que le Maire et les adjoints ne recevaient pas d'indemnités jusqu'à présent. Etant donné la charge de travail du Maire et des adjoints, et les différents frais afférents aux déplacements notamment, le conseil municipal souhaite verser les indemnités aux élus concernés. Cette indemnité mensuelle est de 623,94€ brut pour le maire, et 242,24€ brut pour les adjoints.

Vu le code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants, vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire et au conseiller délégué, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide et avec effet immédiat de fixer les indemnités de fonction des adjoints au taux de 6,6% de l'indice brut 1015, et des fonctions de Maire au taux de 17% de l'indice brut 1015.

4/ Demande DGD pour achat matériel Bibliothèque

Dans le cadre du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation des collectivités pour les bibliothèques municipales programme 2005 et après en avoir délibéré, le conseil

municipal décide de postuler au concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques pour les projets d'investissement.

Ceci permettrait de renouveler le parc informatique.

5/ Demande d'autorisation de stationnement d'une caravane

Madame le Maire fait part de la demande d'installation d'une caravane sur un terrain des Chênets jusqu'à l'obtention d'une autorisation de construire, pour une utilisation occasionnelle lors de l'entretien des arbres fruitiers notamment.

Considérant que le terrain est en surface agricole, et que l'aménagement du terrain a commencé sans accord préalable, que le terrain n'a pas d'accès à un chemin ou une route, le Conseil Municipal refuse cette demande et demande au propriétaire d'enlever sa caravane sans délai.

Conformément à la loi et au Code de l'Urbanisme, le conseil municipal décide de prendre un arrêté interdisant l'installation de caravane sur les terrains agricoles non aménagés de toute la commune.

6/ Questions diverses

- courrier de la maison du tourisme de Corps demandant l'autorisation de renouveler pour la cinquième année la parution dans le guide Sortir : cette publicité est d'une page pour un coût de 125 €. Accord du Conseil Municipal. Le Maire précise que le budget animations sera discuté lors de la présentation du budget 2006.
- Courrier de l'ADT demandant une participation de la Commune pour l'Eductour Route Napoléon à laquelle 2 élus et un membre du personnel participeront du dimanche 5 au mercredi 8 mars (coût total 440,70€), entre Golfe Juan et Grenoble. Un accueil de la municipalité de Corps est prévu à cette occasion le mardi 7 mars entre 18 et 20 heures. Accord du Conseil Municipal.
- Les travaux d'assainissement ont commencé. L'ancienne canalisation d'eau potable en plomb est hors d'usage. Il convient donc de la remplacer par des tuyaux PVC pour un coût de 19300,45€TTC (en profitant de la tranchée). Ces travaux sont subventionnables par le conseil général. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour le changement de canalisation et charge le Maire de conduire la consultation, de solliciter une subvention au taux maximal auprès du Conseil Général en sollicitant l'autorisation de démarrer les travaux avant l'attribution de la subvention.
- Le Maire rappelle l'existence du site Internet **corps-alpes.com**. Il convient donc de renouveler le référencement du site sur les moteurs de recherche pour un montant de 150€HT. Accord du conseil municipal.
- Le Maire souhaite étudier la possibilité de changer de prestataire informatique pour l'assistance et la maintenance du parc informatique. Le conseil municipal charge le maire de demander des devis à plusieurs sociétés avant de prendre une décision.
- Le maire informe avoir rencontré les responsables de SE38, suite à leur dernier courrier. SE38 propose son aide et son conseil pour les travaux d'électrification. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour adhérer en tant que commune indépendante au syndicat d'électrification SE38.
- Le Maire informe que la Commune de Corps a obtenu le 4^{ème} prix des villages fleuris de Montagne. Pour féliciter les particuliers, professionnels et employés communaux, une réception sera prochainement organisée. Il convient de signaler que l'Hôtel Restaurant du Tilleul a obtenu le premier prix dans sa catégorie et l'Hôtel de la Poste le 3^o prix.
- Demande de la SARL NOVALOC (RIVIERE N) pour modifier l'implantation d'un éclairage de ville situé au centre de la station service située route de Gap, afin de permettre le réaménagement de l'ensemble du site. Accord du conseil.